

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
MAIRIE de CAUX & SAUZENS

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2020

à 20 h 30 dans la salle de la Mairie.

L'an deux mil vingt et le huit juin le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant :

PRESENTS : Mr PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges – Mme LE GOUALEC Caroline – Mme ARNAL Corinne - M. BARTHELEMY Pierre – Mme FABRE Evelyne – M. GARRON Bertrand - Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – Mme TRICOIRE Mylène – Mme BATE Paula – M. BOYER Frédéric.

ABSENT : Mr PUPATO Cyrille (excusé).

Secrétaire de séance : Mme TRICOIRE Mylène.

Madame le Maire a ouvert la séance :

- demandant aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 08/06/2020.

- en présentant l'ordre du jour de la présente séance.

DELIBERATION N°2020/20

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - M.14

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2020 – M.14 qui lui est présenté par sa Présidente et qui se répartit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Charges à caractère général	166 750,00 €	-Produits des serv.	2 776,00 €
Charges de personnel	324 490,00 €	-Impôts et taxes	405 975,00 €
Autres charges Gest.courante	74 480,00 €	-Dot.et Particip.	244 729,00 €
Charges financières	5 500,00 €	-Autres prod.Gest.	5 950,00 €
Charges exceptionnelles	96 725,00 €	-Atténuat.Charges	26 800,00 €
Dépenses Imprévues	3 000,00 €	- Produits except.	17 200,78 €
Virement section Investis.	109 660,00 €	-Résultat reporté	80 164,22 €
Amortissements (Op.Ordre)	<u>2 990,00 €</u>		
	783 595,00 €		783 595,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	474 215,08 €	<u>Recettes</u>	474 215,08 €
------------------------	---------------------	------------------------	---------------------

DÉLIBÉRATION N°2020/21

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Madame RABOUL Geneviève, Maire, rappelle qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée, pour les Communes de moins de 3500 habitants, de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste (3 titulaires et 3 suppléants). Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Sont candidats au poste de titulaire : **Mr. PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges – M. BOYER Frédéric.**

Sont candidats au poste de suppléant : **Mme FABRE Evelyne - Mme LE GOUALEC Caroline – Mme BATE Paula.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- Proclame **membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres** les personnes suivantes, à l'issue de la désignation selon les modalités indiquées ci-dessus :

Mr. PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges – M. BOYER Frédéric

- Proclame **membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres** les personnes suivantes, à l'issue de la désignation selon les modalités indiquées ci-dessus :

Mme FABRE Evelyne - Mme LE GOUALEC Caroline – Mme BATE Paula.

DÉLIBÉRATION N°2020/22

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DÉFENSE ».

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ».

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens. Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

L'unique candidate est Madame Catherine GARNIER.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** à l'unanimité, Madame **Catherine GARNIER** en qualité de « Correspondant Défense » de la commune de Caux et Sauzens.

DÉLIBÉRATION N°2020/23

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « TEMPÊTE ».

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un correspondant « tempête » qui sera l'interlocuteur privilégié entre la commune, ENEDIS et le Syndicat Audois des Energies (SYADEN) lors d'épisodes climatiques générant des problématiques sur le réseau électrique de la Commune. Ce correspondant doit avoir autant que possible, une connaissance du territoire et des infrastructures existantes sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DESIGNE** Monsieur **ROBERT Georges** comme correspondant « tempête » de la commune de Caux et Sauzens.

QUESTIONS DIVERSES :

Pièges pondoirs « Moustique Tigre » :

Madame le Maire fait part d'un courrier reçu de l'Agence Régionale de la Santé indiquant que depuis 2013 le moustique « Tigre » est implanté et actif dans le département de l'Aude. Ce moustique est vecteur de maladies graves et invalidantes. Afin de surveiller sa propagation et préparer une prévention, l'ARS lance une surveillance entomologique par l'intermédiaire de pièges pondoirs qui seront installés sur le territoire de notre Commune. Une large information sera diffusée à la population lors de l'installation des pièges.

Référent « Ambroisie » :

Un autre courrier de l'ARS a été réceptionné concernant l'Ambroisie, plante exotique envahissante à impacts sanitaires et agricoles importants (plante très allergisante). Afin d'enrayer la propagation de cette plante et d'organiser sa destruction, il est demandé aux communes de désigner un référent qui sera chargé de valider des signalements effectués par les citoyens. Pour ce faire, des formations en ligne seront assurées et une plateforme dédiée mise à disposition. Le Conseil Municipal désigne Mme TRICOIRE Mylène comme référente aidée en cela par Mme FABRE Evelyne.

Point sur la reprise de l'école suite au COVID19 :

Madame le Maire rappelle que grâce à l'effort de tous, élus, enseignants, personnel communal, CIAS, l'école de Caux et Sauzens a pu accueillir les enfants dans un cadre sécurisé et conforme aux obligations sanitaires définies par l'Etat dès le jeudi 14 mai 2020. Environ 30% des élèves étaient accueillis à cette date-là. Lors de la seconde version du protocole sanitaire le 02 juin 2020 l'école accueillait 60% des élèves. Aujourd'hui, 22 juin 2020, l'école accueille près de 90% des élèves. Grâce à ces efforts communs les élèves ont pu retrouver le cadre scolaire et terminer ainsi leur année marquée par 2 mois d'arrêt, les parents ont pu reprendre le travail, l'ensemble des intervenants est prêt pour une rentrée de septembre espérons-le beaucoup plus sereine avec toutefois la possibilité de répondre aux exigences sanitaires si nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 22 h30.